

EXEMPLES DE SUCCÈS

- **Communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs, 69 communes 192 000 habitants)**

Afin d'encourager le tri et la réduction des déchets, le Grand Besançon a mis en place une redevance incitative « au poids et à la levée » appliquée depuis 2012. Basée uniquement sur le bac à déchets résiduels, la facture comprend une part fixe calculée sur le nombre et le volume de bacs mis à disposition et une part variable incitative calculée en fonction du poids du bac et du nombre de présentations à la collecte.

Très rapidement les usagers se sont appropriés le système comme l'atteste la baisse de 34 % des déchets résiduels entre 2008 et 2017 (de 227 kg à 150 kg par habitant) et la baisse de la facture moyenne passée de 74,7 € (HT) en 2012 à 71 € (HT) en 2017 (facture par an et par habitant).

François LOPEZ, Vice - Président en charge de la gestion des déchets du Grand Besançon :

« La redevance incitative s'inscrit dans un projet global pour faire progresser la gestion des déchets, c'est un outil au service de ce projet. Elle présente des avantages multiples : baisse des déchets résiduels, transparence des coûts pour les usagers et équité face au service public de gestion des déchets. Responsabiliser chacun d'entre nous au travers de ce système permet de concrétiser le fait que la gestion des déchets et la maîtrise des coûts, c'est aussi l'affaire de tous. »

- **SMICVAL (Saint-Denis de Pile, Gironde)**

Alain Marois, Président du SMICVAL :

« Les bio-déchets sont une ressource »

« Le Smicval exerce sa mission de service public sans laisser de dettes environnementales, sociales ou économiques. Véritables acteurs de développement du territoire, nous considérons les déchets comme une opportunité, et désormais comme une ressource. Ainsi, depuis les années 2000, le Smicval identifie le détournement de la matière organique et notamment la collecte séparée des biodéchets comme une priorité de notre gestion multi-filières. Aujourd'hui, plus de 50 000 habitants bénéficient de ce type de collecte et un doublement du dispositif pour couvrir 100 000 habitants à court terme est programmé. Les biodéchets collectés sont transformés sur notre plateforme pour devenir un compost certifié « utilisable en agriculture biologique ». Ce retour à la terre permet d'enrichir nos sols et de réduire l'enfouissement, sans augmentation des coûts. »

- **La consigne des emballages ménagers : l'exemple allemand**

Ramener des bouteilles vides dans les commerces, ce geste du quotidien est inscrit dans les habitudes des Allemands depuis 2003. Toutes ces bouteilles portent la mention Pfand (caution) ou Pfandflasche (bouteille consignée) sur l'étiquette, accompagnée d'un symbole.